

Observation n°127 du 11/04/2023

Monsieur le commissaire enquêteur,

Habitant de Savigny sous Faye, je suis opposé à ce projet. Ce secteur de Doussay abrite depuis de nombreuses années une population d'outardes canepetières qui constitue un des noyaux de la population d'outardes à l'origine de la création de la zone Natura 2000 des plaines du Mirebalais. Il abrite également une population d'œdicnèmes criard et de busards cendrés et Saint martin, tous protégés.

Ce projet est également situé dans une ZNIEFF dédiée à la protection, entre autres, des outardes qui sont très sensibles aux éoliennes.

L'extrait de l'avis de la MRAE ci-dessous résume parfaitement la situation. Ce site n'est pas adapté et le promoteur doit aller voir ailleurs!

"Le site révèle une forte sensibilité environnementale et des enjeux significatifs notamment pour l'avifaune, avec la présence d'espèces protégées telles l'Outarde canepetière ou encore l'Oedicnème criard. Or le projet actualisé en 2022 n'apporte pas d'élément d'amélioration de la prise en compte de l'environnement sur ce point, et la modification des caractéristiques des aérogénérateurs accentue l'impact potentiel du projet sur la faune volante.

La MRAE considère que le travail de recherche d'une implantation alternative du projet permettant un évitement plus complet des secteurs sensibles pour la biodiversité n'a pas été menée à son terme. Elle recommande au porteur de projet de réinterroger le choix d'implantation de son projet, en recherchant un site de moindre impact sur l'environnement."

Cordialement,

Frederic Gauthey